

Règlement - Meeting de Nantes Métropole

Samedi 25 janvier 2025 Stadium Pierre QUINON, 19 Bd Guy MOLLET, Nantes

Nantes Métropole Athlétisme, par le biais des organisations de ses sections (Nant'haies, cross national de l'Erdre, meetings régionaux, courses hors stade à label, trails, courses ludiques...) dispose d'un réel savoir-faire dans l'évènement sportif. Officiels et volontaires répondent en nombre et assurent la tenue de manifestations de qualité reconnue.

A - ENGAGEMENTS :

Les engagements se font directement auprès du directeur du meeting Antoine LALOUF.

Par mail : contact.nma.athle@gmail.com / Portable : **06 52 67 42 38**

Un e-mail est transmis aux managers dès fin octobre avec le détail des conditions. Seuls seront considérés acquis et définitifs les engagements confirmés par e-mail entre les deux parties. La participation au meeting implique de fait l'adhésion au présent règlement. Chaque athlète s'engage à suivre les règles W-A, les règlements généraux FFA et les consignes mises en place par l'organisation et le propriétaire des équipements. La direction du meeting sera attentive au respect envers les juges et les volontaires encadrant la compétition.

B -PROGRAMME :

Epreuves Femmes → 60 m – 60 m haies – 400 m – 800 m (régional) – Hauteur – Perche
Epreuves Hommes → 60 m – 60 m haies – 400 m – 800 m – Longueur

C -INFORMATIONS COMPÉTITION :

Le meeting du Nantes Métropole se déroule au Stadium Pierre Quinon.

Le stade comporte 2 salles :

- une salle de compétition (salle Fernand Lancereau)
- une salle d'échauffement (salle Milliat).

Sur ces 2 espaces la longueur des pointes est limitée à **6 mm maximum**.

Chambre d'Appel

La chambre d'appel est située en salle Milliat.

Le tableau des horaires pour la chambre d'appel sera affiché sur le tableau de la salle Milliat et à l'entrée de la chambre d'appel.

Pour rappel, la détention de **téléphone portable**, de tablette ou de tout autre objet électronique similaire (y compris les montres connectées) **est interdite** sur la zone de compétition. Les athlètes veilleront à laisser à leur entourage ces appareils, avant d'entrer en chambre d'appel.

Courses

60m – 60m haies :

La composition des demi-finales et l'attribution des couloirs sont effectuées à partir des performances valables réalisées lors de la saison 2024.

En cas de non présence de performance sur la distance, l'organisateur se réserve le droit d'effectuer une corrélation avec une performance référence réalisée sur une distance plus longue lors de la période estivale 2024.

Les 3 premiers de chaque demi-finale et les 2 meilleurs temps seront qualifiés pour la Finale A.

La Finale B réunira les autres concurrents.

La Finale B est courue avant la Finale A.

Le podium est constitué des **3 premiers de la Finale A**.

400 m :

Pour les Hommes et les Femmes, deux courses sont organisées.

Le podium sera déterminé en fonction du **classement scratch** établi à partir des résultats des **deux courses**.

L'attribution des couloirs est effectuée à partir des performances valables réalisées sur piste courte en 2024.

En cas de non présence de performance sur piste courte, l'organisateur se réserve le droit d'effectuer une corrélation avec une performance référence réalisée sur une piste de 400 m lors de la période estivale 2024.

800 m :

L'attribution des couloirs est effectuée à partir des performances valables réalisées sur piste courte en 2024.

En cas de non présence de performance sur piste courte, l'organisateur se réserve le droit d'effectuer une corrélation avec une performance référence réalisée sur une piste de 400 m lors de la période estivale 2024.

D - FRAIS DE DÉPLACEMENT ATHLÈTE

Le remboursement des frais de déplacement ne concerne que les six (6) premiers athlètes des finales A des épreuves à condition que la performance soit égale ou supérieure au barème indiqué en annexe.

- Soit remboursement du billet SNCF 2ème classe à partir de l'adresse Si-FFA du siège du club de l'athlète, avec un plafond fixé à 110 €.
- Soit remboursement trajet véhicule, 0,15 € du Km aller-retour, péages et parking inclus, avec un plafond fixé à 110 € à partir de l'adresse Si-FFA de l'athlète.
- Les déplacements collectifs en minibus sont vivement recommandés et peuvent être pris en charge en totalité par l'organisation par convention préalable.
Les déplacements par avion et le montant de la participation de l'organisation doivent faire l'objet d'un accord écrit de la direction.

Le remboursement s'effectuera sur la base de justificatifs originaux et sera réalisé uniquement par virement dans un délai maximum de 15 jours à compter de la réception desdits documents. Toute demande nous parvenant après le 15 mars 2025 sera forclosée.

E – TABLEAU DES PRIMES

Le tableau des primes podium et bonus performance est visible et téléchargeable sur le site de Nantes Métropole Athlétisme.

- Epreuves Cat A : 700 € - 500 € - 300 € - 200 € - 100 €
 - Femmes : 60 m – 400 m – 60 m haies
 - Hommes : 60 m – 400 m – 800 m – 60 m haies
- Epreuves Cat B : 450 € - 300 € - 200 € - 100 €
 - Femmes : Hauteur – Perche
 - Longueur : Longueur

F - HÉBERGEMENT – RESTAURATION

L'accueil des athlètes hébergés sera assuré à partir du vendredi 14h00, réception des hôtels « the Original City Hôtel Novella » 8 rue de l'hôtellerie 44470 Carquefou, téléphone 02.28.23.09.59.

Les athlètes ayant confirmé expressément par coupon réponse avant le samedi 11 janvier 2025 leur besoin, pourront bénéficier de la prise en charge d'une nuit d'hébergement + petit déjeuner, la veille ou le soir de la réunion, à condition de résider à plus de 200 km de Nantes. Les athlètes souhaitant une seconde nuitée pourront bénéficier du tarif préférentiel auprès du partenaire hôtelier, dans la mesure de ses disponibilités.

Les accompagnateurs et les entraîneurs ne sont pas pris en charge.

Des navettes aéroport- tram -hôtel-stadium seront mises en place par l'organisation. La nouvelle configuration de l'accès Gare Nord et les travaux Gare Sud interdisent ou restreignent considérablement toute approche véhicule.

Des tickets de tram (trajet 15-20 mn) seront distribués, ainsi qu'une fiche de circulation pour atteindre l'arrêt « Recteur Schmitt » où la prise en charge est organisée. Un comité d'accueil attendra les athlètes à la gare, sortie NORD, puis à l'arrêt « Recteur Schmitt ».

Il sera organisé dès 19h00, un buffet avec plat chaud le vendredi soir à l'hôtel pour les athlètes logés à l'hôtel qui en auront spécifié la demande sur le coupon réponse qui leur

sera expédié. Le samedi midi, restauration rapide au sein du Stadium, ticket repas exigé, et le dîner de 19h00 à 21h00, toujours à l'hôtel.

Par ailleurs, le bar au Stadium sera ouvert dès 11h30 le samedi 25 janvier.

G - RÈGLEMENT DES PRIMES

Il est précisé dans le présent règlement que le paiement des diverses primes s'effectuera de la manière suivante : Hors délai imposé par un contrôle antidopage, le versement des primes s'effectuera durant le mois de février 2025 et sera clos le 15 mars 2025, uniquement par virement bancaire.

<i>Performances minimales requises pour le remboursement du déplacement</i>	
60 m M	6"70
60 m W	7"40
400 m M	47"50
400 m W	53"25
800 m M	1'48"60
60 haies M	7"70
60 haies W	8"20
Longueur M	7m59
Hauteur W	1m85
Perche W	4m15